

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 9 du 4 février 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 15

CIRCULAIRE N° 982/ARM/DRHAAE/SDEF/BAF/DESC

relative aux épreuves de sélection professionnelle pour l'accès au grade de major au titre de l'année 2022.

Du 18 octobre 2021

CIRCULAIRE N° 982/ARM/DRHAAE/SDEF/BAF/DESC relative aux épreuves de sélection professionnelle pour l'accès au grade de major au titre de l'année 2022.

Du 18 octobre 2021

N O R A R M L 2 2 0 0 1 3 7 C

Référence(s) :

- Code de la défense – partie réglementaire 4. Le personnel militaire.
- Décret N° 2008-953 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35).
- Arrêté du 1er janvier 2016 fixant pour l'armée de l'air les modalités des épreuves de sélection professionnelle pour l'accès au grade de major (publié au BOC n° 5 du 4 février 2016, texte n° 3)
- Arrêté du 12 février 2021 relatif aux normes médicales d'aptitude applicables au personnel militaire de l'armée de l'air (n.i. BO ; JO n° 44 du 20 février 2021, texte n° 8).

Pièce(s) jointe(s) :

Six annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 1395/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC du 29 octobre 2020 relative aux épreuves de sélection professionnelle pour l'accès au grade de major au titre de l'année 2021.](#)

Référence de publication :

Préambule

La présente circulaire précise les conditions dans lesquelles se dérouleront les épreuves de sélection professionnelle (ESP) pour l'accès au grade de major - session 2022.

1. DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION.

Les conditions de candidature, le rôle des différents organismes, l'organisation générale des épreuves, le dossier de candidature, le programme de l'épreuve orale ainsi que le calendrier des travaux font l'objet des annexes I. à VI.

La phase d'admissibilité et la phase d'admission, dont la nature est définie en annexe III., se dérouleront respectivement entre le mardi 4 et le jeudi 6 janvier 2022 et du lundi 7 mars au vendredi 1^{er} avril 2022.

2. IMPUTATION BUDGÉTAIRE.

Les frais de déplacement des candidats sont imputés comme suit :

- libellé RBOP : EMAA ;
- code engagement : FD3ADFDESC ;
- libellé : DRHAA SDEF Div Exam Select et Concours ;
- code d'engagement TACITE : TPA 13 FVA 57 ;
- code CID : 440900 ESP Major.

3. ABROGATION.

La [circulaire n° 1395/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC du 29 octobre 2020](#) relative aux épreuves de sélection professionnelle pour l'accès au grade de major au titre de l'année 2021 est abrogée.

4. PUBLICATION.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade aérienne,
sous-directeur « écoles et formation »
de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace,*

Olivier GOUDAL.

ANNEXES

ANNEXE I.

CONDITIONS DE CANDIDATURE.

1. CONDITIONS GÉNÉRALES.

En application du décret de deuxième référence, peuvent faire acte de candidature les sous-officiers qui remplissent les conditions suivantes au 1^{er} janvier 2022 :

- être adjudant-chef dans l'armée de l'air et de l'espace ;
- posséder au moins deux années d'ancienneté dans leur grade ;
- être en position d'activité ou de détachement.

De plus, les candidats doivent se trouver, au 31 décembre 2022, à plus de deux ans de la limite d'âge du grade de major.

2. APTITUDE MÉDICALE.

Les candidats doivent, conformément à l'arrêté de quatrième référence, être reconnus médicalement aptes au service et à la spécialisation au moment de l'inscription.

L'aptitude médicale doit couvrir l'ensemble des épreuves.

ANNEXE II.

RÔLE DES DIFFÉRENTS ORGANISMES.

Préambule

Il convient de consulter la fiche 5.1.09 du mémento des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace disponible sur le site Intradef de la Direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace (DRH-AAE).

1. ESPACE ACCÈS EN TOUT TEMPS, TOUT LIEU AU SOUTIEN OU SERVICE D'ACCUEIL ÉQUIVALENT.

1.1. Recueil des candidatures.

L'espace accès en tout temps, tout lieu au soutien (ATLAS) ou, le cas échéant, le service d'accueil équivalent est responsable du recueil des candidatures.

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au vendredi 12 novembre 2021. Le dépôt de candidature ne vaut pas autorisation à se présenter aux épreuves.

Aucune inscription ou demande individuelle ne sera prise en compte par la direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace/sous-direction « écoles et formation »/bureau « activités de la formation »/division « examens, sélections et concours » (DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC) après cette date.

Après avoir créé la demande dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) ORCHESTRA (infotype 9500 Sty SE06), l'espace ATLAS ou le service d'accueil équivalent fait signer le récépissé de dépôt de candidature au demandeur. L'original est archivé dans le dossier individuel unique (DIU) du candidat, sous-dossier « administration », partie 2 « instruction – formation ».

1.2. Retrait de candidature.

Pour toute annulation ou désistement de candidature, il convient de se référer au mode opératoire n° 51081

« annulation et désistement candidature concours examen » disponible sur le site ORCHESTRA rubrique « modes opératoires – domaine 5 : formation et progression de carrière ».

Les formulaires « Annulation d'une demande » ou « Désistement » doivent être envoyés à la DESC par courriel, à l'adresse suivante : drhaa-desc-selections-soff-mdre.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr, avec copie au bureau des ressources humaines/cellule formation (BRH/CFORM) de rattachement.

Tout retrait de candidature est définitif pour la session en cours.

1.3. Composition du dossier de candidature.

Outre l'inscription dans le SIRH ORCHESTRA, le dossier de candidature comprend les documents suivants :

- la fiche d'évaluation (annexe IV.) ;
- une lettre de motivation dactylographiée dans laquelle le candidat justifie son choix d'accéder au grade de major. Ces éléments sont présentés sur une page.

1.4. Curriculum vitae issu du système d'information « espace personnel de valorisation individuelle des expériences réalisées ».

Un *curriculum vitae* (CV) issu du système d'information (SI) « espace personnel de valorisation individuelle des expériences réalisées » (EPerVIER), accessible

depuis le portail Intradef de la DRH-AAE doit être renseigné par le candidat.

Les CV seront directement extraits du SI EPerVIER par la DESC le vendredi 19 novembre 2021. Aucune mise à jour effectuée par les candidats ne sera prise en compte après cette date. L'extraction concerne les onglets :

- parcours ;
- formations ;
- compétences ;
- projet professionnel.

Les candidats n'ayant pas accès à Intradef peuvent contacter la section condition de l'aviateur et accompagnement des familles (SCAAF) de leur base de rattachement ou toute autre entité identifiée par le BRH, afin d'accéder à une session Intradef. Un formulaire EPerVIER sous format Word (disponible sur le site de la DRH-AAE) est à télécharger et à renseigner, puis à envoyer à la DESC par courriel.

Le dossier de candidature original est conservé dans le DIU du candidat, sous-dossier « administration », partie 2 « instruction – formation ».

2. BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES/CELLULE FORMATION.

Le BRH/CFORM est responsable :

- de l'analyse des dossiers des candidats ;
- de la vérification de l'ensemble des conditions à remplir ;
- de la fiabilisation des données dans le SIRH ORCHESTRA ;
- du recueil des avis du commandant d'unité (CDU) et du commandant de formation administrative (CFA) Air de rattachement sur la fiche d'évaluation (annexe IV.).

Il transmet une copie des documents du dossier de candidature par courriel à la DESC, pour le vendredi 19 novembre 2021 au plus tard.

3. COMMANDANT DE FORMATION ADMINISTRATIVE AIR DE RATTACHEMENT.

Après avis du CDU sur la fiche d'évaluation, le CFA Air de rattachement reçoit le candidat pour un entretien.

À l'issue, il émet, sur la fiche d'évaluation, un avis motivé sur sa manière de servir et sur son aptitude à tenir des emplois de commandement, d'encadrement ou de haute qualification.

4. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE/SOUS-DIRECTION « ÉCOLES ET FORMATION »/BUREAU « ACTIVITÉS DE LA FORMATION »/DIVISION « EXAMENS, SÉLECTIONS ET CONCOURS ».

Après vérification des conditions de candidature, la DESC établit, pour le vendredi 3 décembre 2021, la liste des candidats autorisés à présenter les épreuves. Cette liste, arrêtée par le directeur des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace (DRHAAE), est publiée sur le site Intradef de la DRH-AAE et au *Bulletin officiel des armées*

ANNEXE III. ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉPREUVES.

1. PHASE D'ADMISSIBILITÉ.

La phase d'admissibilité, qui consiste en un examen détaillé des dossiers de candidature par les membres du jury prévu par l'arrêté de troisième référence, se déroulera entre le mardi 4 et le jeudi 6 janvier 2022. Les candidats sont étudiés dans la spécialisation qu'ils détiennent au 1^{er} janvier 2022.

Des conditions médicales d'aptitude sont requises pour le maintien au service dans les spécialités ou emplois de l'armée de l'air et de l'espace. De ce fait, les aptitudes à la spécialité détenue, à la projection en opération extérieure (OPEX), en mission de courte durée (MCD) et aux épreuves de contrôle de la condition physique du militaire (CCPM) sont des éléments qui sont pris en compte dans l'étude des dossiers.

Le président du jury propose au DRHAAE la liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à se présenter à la phase d'admission.

Le bénéfice de l'admissibilité ne peut être reporté d'une année sur l'autre.

Tout désistement après la phase d'admissibilité fera l'objet d'un compte rendu argumenté avec avis hiérarchiques du commandant d'unité et du commandant de formation administrative (CFA) Air qui sera transmis à la DESC.

2. PHASE D'ADMISSION.

Les candidats admissibles sont convoqués par spécialité ou par spécialisation sur la base aérienne 705 de Tours.

La phase d'admission qui se déroule sous forme d'une épreuve orale se déroulera du lundi 7 mars au vendredi 1^{er} avril 2022.

2.1. Commissions pour l'épreuve orale.

L'épreuve orale est organisée en commissions dont la composition est définie par une note de la DESC relative à l'organisation de cette épreuve, publiée sur le site Intradef de la DRH-AAE à l'issue de la phase d'admissibilité.

2.2. Absence lors de l'épreuve orale.

Le candidat qui, sans motif valable porté en temps utile à la connaissance du jury, ne se présente pas au créneau de convocation, se voit attribuer la note de zéro.

Le candidat empêché, pour un motif dûment justifié, informe son BRH/CFORM dans les plus brefs délais. Ce dernier rend compte à la DESC. Le président du jury peut éventuellement l'autoriser à présenter l'épreuve à une date ultérieure, qui doit obligatoirement se situer durant la période de l'épreuve orale. S'il ne se présente pas dans le nouveau créneau de convocation, il se voit attribuer la note de zéro.

L'absence d'un candidat lors de l'épreuve orale fera l'objet d'un compte rendu argumenté avec avis hiérarchiques du commandant d'unité et du commandant de formation administrative (CFA) Air qui sera transmis à la DESC.

2.3. Diffusion des résultats.

Après délibération, le jury établit une liste de classement par spécialité ou par spécialisation et par ordre de mérite. Le président du jury communique cette liste au DRHAAE.

La liste, par ordre alphabétique, des candidats déclarés admis aux ESP est publiée sur le site Intradef de la DRH-AAE et au *Bulletin officiel des armées*.

ANNEXE IV.

DOSSIER DE CANDIDATURE. FICHE D'ÉVALUATION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE.

1. RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS.

Nom de famille :	NID :
Nom d'usage :	Unité :
Prénoms :	Formation administrative d'affectation :
Spécialité (6 chiffres) :	
Numéro de téléphone :	

CONTRÔLE DE LA CONDITION PHYSIQUE DU MILITAIRE							
Résultats obtenus au CCPM (de la notation annuelle 2021)	5	4	3	2	1	Non apprécié	Exempt

2. AVIS DU COMMANDANT D'UNITÉ.

Choix d'une lettre caractéristique :

<input type="checkbox"/>	A – Candidat particulièrement apte aux fonctions de major
<input type="checkbox"/>	B – Candidat très apte aux fonctions de major
<input type="checkbox"/>	C – Bon candidat, doit cependant faire ses preuves
<input type="checkbox"/>	D – Candidat présentant quelques réserves
<input type="checkbox"/>	E – Candidat présentant une réserve sérieuse

Justification du choix de la lettre :

Date, nom, fonction,
signature du commandant d'unité :

3. AVIS DU COMMANDANT DE FORMATION ADMINISTRATIVE AIR DE RATTACHEMENT.
(Manière de servir et aptitude à tenir des emplois de commandement, d'encadrement ou de haute qualification du candidat).

Choix d'une lettre caractéristique :

A	Candidat particulièrement apte aux fonctions de major
B	Candidat très apte aux fonctions de major
C	Bon candidat, doit cependant faire ses preuves
D	Candidat présentant quelques réserves
E	Candidat présentant une réserve sérieuse

Date, nom, fonction,
signature du CFA Air de rattachement :

ANNEXE V. PROGRAMME ET DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE ORALE.

Avant l'épreuve orale, le candidat tire au sort deux sujets parmi les suivants :

- le plan famille et ses conséquences concrètes ;
- la maîtrise de l'espace, un enjeu pour l'AAE ;
- la nouvelle politique de rémunération des militaires ;
- les armées face à l'épidémie de coronavirus ;
- l'environnement et le développement durable au sein des Armées ;
- les drones : Etat de l'art et perspectives pour l'AAE ;
- le rôle du commandement dans la transmission des valeurs de l'Aviateur ;
- cybersécurité et liberté d'action ;
- l'AAE et l'engagement de haute intensité ;
- la diversité au sein des Armées.

Après avoir choisi un des deux sujets tiré au sort, le candidat dispose de 30 minutes de préparation. Ce sujet est ensuite présenté lors de l'épreuve orale.

Par ailleurs, compte-tenu des évolutions régulières de l'institution, les candidats sont invités à s'assurer du bien-fondé de leurs connaissances sur les carrières et statuts des militaires du rang et des sous-officiers de l'armée de l'air et de l'espace et de prendre connaissance des revues mensuelles « Air actualités » de l'année 2021.

L'épreuve, d'une durée de 40 minutes, notée sur 20 points, se déroule comme suit :

- une présentation par le candidat de son parcours professionnel, de l'expérience acquise dans les différents postes qu'il a tenu et de sa motivation à accéder au grade de major (environ 5 minutes) ;
- une présentation sur le sujet tiré au sort (environ 15 minutes) ;
- un entretien sans lien systématique avec le sujet présenté (environ 20 minutes).

Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

ANNEXE VI. CALENDRIER DES TRAVAUX RELATIFS AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE.

	RESPONSABLES.	ACTIONS.	DESTINATAIRES.	DATES D'EXECUTION.
1	Espace ATLAS ou service d'accueil équivalent.	Dépôts, complétude des dossiers et enregistrement des candidatures dans le SIRH.	/	Jusqu'au vendredi 12 novembre 2021.

2	Candidats.	Mise à jour des CV dans SI EPerVIER.	/	Jusqu'au vendredi 12 novembre 2021.
2	BRH/CFORM.	Vérification et fiabilisation des données RH.	DRH- AAE/SDEF/BAF/ DSEC	Jusqu'au vendredi 19 novembre 2021.
		Transmission des dossiers de candidatures complets avec avis CDU et CFA.		
3	DESC.	Export CV dans EPerVIER	SI EPerVIER	
4	DESC.	Diffusion de la liste des candidats autorisés à présenter les épreuves.	Intradef.	Vendredi 3 décembre 2021.
5	Jury.	Phase d'admissibilité (examen des dossiers de candidature)	/	Entre le mardi 4 et le jeudi 6 janvier 2022.
6	DESC.	Diffusion de la liste des candidats admissibles	Intradef.	A l'issue de la phase d'admissibilité.
7		Diffusion de la note d'organisation de l'épreuve orale.	BRH/CFORM	
8	Commissions.	Phase d'admission (épreuve orale).	/	Du lundi 7 mars au vendredi 1 ^{er} avril 2022
9	Jury.	Commission d'admission.	/	Avril 2022
10	DESC.	Diffusion de la liste des candidats admis.	Intradef.	A l'issue de la commission d'admission.